



76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

ARRÊTÉ – 2023/46

OBJET : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Délégation de fonction – Réunion du 26 juin 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les articles L.1413-1 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 fixant la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la collectivité, et désignant les membres titulaires et suppléants siégeant au sein de cette commission,

VU la convocation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 juin 2023 portant réunion de ladite commission au 26 juin 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement du Président du fait de son indisponibilité à cette réunion fixée le 26 juin 2023,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Guy SENECAI, 11^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, est délégué pour présider et voter à la Commission Consultative des Services Publics Locaux fixée au 26 juin 2023.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- L'intéressé, pour notification.

Fait à Dieppe, le 20 JUIN 2023

Le Président,



Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600786-20230620-2023-46-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Affichage : 20/06/2023